



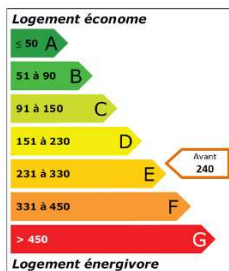
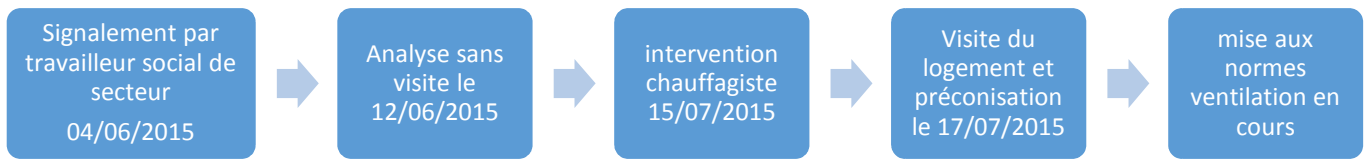
Contrairement aux propriétaires occupants, les locataires du parc privé disposent de peu de marges de manœuvre pour réduire la consommation d'énergie dans leur logement.

Il existe souvent un potentiel important de gains énergétiques par amélioration de l'isolation thermique, mais le propriétaire est souvent réticent à réaliser un investissement important.

L'intervention du conseiller énergie vise alors à :

- informer le propriétaire des gains possibles afin d'initier une réflexion
- optimiser l'utilisation des équipements par le locataire

Lorsqu'une intervention de type dépannage ou entretien est nécessaire, la prise en charge par le fonds petits travaux permet d'apporter rapidement une première réponse concrète qui favorise un meilleur dialogue entre locataire et propriétaire.



La situation

Madame vit seule avec 3 enfants avec de faibles revenus dans une maison de ville à étage, T3 de 96m².

1° étape : analyse rapide sur la base des factures et d'une enquête téléphonique

Mme fait état d'un problème d'humidité important « le linge est fortement imprégné d'odeurs de renfermé et la chaudière ne fonctionne pas très bien je suis obligée de surchauffer mon logement ! ». Il apparaît que la locataire n'assure pas l'entretien régulier de la chaudière.

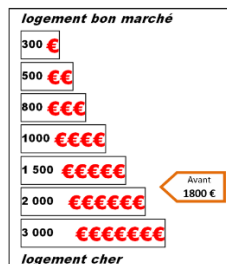
2° étape : intervention d'un chauffagiste

Sans attendre, SOLIHA Ain contacte un chauffagiste (avec accord du travailleur social, du locataire et du propriétaire) et une visite d'entretien de la chaudière est réalisée le 15/10/2015. Intervention prise en charge par le fond « petits travaux » financé par le conseil Départemental.

Montant de l'intervention : 134.42€

Commentaires : La vanne 3 voies était bloquée, remise en fonctionnement.

Quelques jours après l'intervention du chauffagiste, nous avons contacté par téléphone la locataire qui constate une nette amélioration de son confort.



3° étape : vérification de la conformité aux normes de décence

Une visite est organisée dans le cadre de la MOUS « lutte contre l'habitat indigne ». Certains dysfonctionnements sont repérés:

- Ventilation non conforme
- Phénomènes d'humidité telluriques sur les parois du séjour.

La mise aux normes de la ventilation sera réalisée par le propriétaire.

Malgré cela, les dépenses d'énergie resteront importantes tant que les investissements en isolation thermique ne seront pas réalisés. Le rapport de visite de SOLIHA Ain permet au locataire de connaître à l'avance l'importance de cette dépense afin de l'intégrer dans son budget. Si une solution de déménagement est trouvée, SOLIHA Ain lui propose de l'aider à prévoir de la même façon ses dépenses d'énergie pour son nouveau logement.